



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST

- Conseillers municipaux -

Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfà COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoint -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Mme Julie TESTUD

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2023-067 Maintien ou non dans ses fonctions d'ajointe au Maire de Madame Béatrice de
LAVALETTE, après retrait de l'ensemble de ses délégations**

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'arrêté du Maire n°20084 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation de fonctions, à Madame Béatrice de LAVALETTE, aux affaires concernant le Dialogue social, l'Innovation sociale, les Ressources humaines,

Vu l'arrêté du Maire n°20055 en date du 4 juillet 2020 donnant délégation à Madame Béatrice de LAVALETTE en matière d'admission en soins psychiatriques,

Vu l'arrêté du Maire n°2023-058 du 19 juin 2023 portant retrait de toutes les délégations de fonctions consenties à Madame Béatrice de LAVALETTE,

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions en tant qu'adjoint au Maire, à savoir s'il conserve son titre et les fonctions qui y sont attachées d'officier d'état civil et de police judiciaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE**

Nombre de pour : 29

Nombre de contre : 7

Mme Marie LE LAN, Mme Béatrice de LAVALETTE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA,
Mme. Safia EL-BAKKALI, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD

Nombre d'abstention : 1

M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Nombre de ne prend pas part au vote : 4

Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Nombre de pouvoirs : 6

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er}.- de prendre acte du retrait de toutes les délégations de fonctions consenties à Madame Béatrice de LAVALETTE,

Article 2.- de voter à scrutin public,

Article 3.- du non-maintien dans ses fonctions de Madame Béatrice de LAVALETTE, d'ajointe au Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a
été reçu par le représentant de l'État
le 29 juin 2023
et publié/affiché le 30 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGULLI

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes